



## AVIS PUBLIC

### **Adoption du Règlement 349-2024 sur la régie interne des séances du conseil**

Lors de la séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 349-2024 sur la régie interne des séances du conseil.

Ce règlement vient encadrer le fonctionnement des séances du conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 5ième jour de décembre 2024.

Eric Emond  
Directeur général et greffier-trésorier



**Sainte Rose  
du Nord**

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le jeudi 5 décembre 2024 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Eric Emond